



Socialement responsable

FÉDÉRATION C.F.T.C.

Chimie Mines Textile Energie

Secteur Mines

Freyming-Merlebach, le 6 juillet 2018

Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration CANSSM du 28 juin 2018

Présents pour la CFTC :

Georges PINA - Robert JUTKOWIAK- Serge BOULINGUEZ

Ordre du jour:

- Approbation des PV des réunions du 21/12/17 et du 26/04/18
- Projet COG 2018-2021
- Présentation du rapport d'activité 2017 de la CANSSM et de la RETRAITE DES MINES
- Présentation des dossiers renvoyés par la CRA suite au partage de voix (Article R 142-4 du Code de la Sécurité Sociale)
- Questions diverses

1/Après l'approbation des comptes rendus, chaque syndicat fait sa déclaration préalable. Pour la CFTC, Georges PINA fait la déclaration suivante :

Après un CA d'installation au mois d'avril, nous entrons aujourd'hui dans le vif du sujet.

Le projet de COG 2018-2021 est à l'ordre du jour. Dans la mesure où cette COG s'inscrit dans la continuité de la précédente et qu'elle reprend des éléments du projet d'entreprise, nous sommes conscients que la marge de manœuvre est faible.

Ce projet a été attentivement examiné tant au niveau de notre syndicat qu'en intersyndicale.

Des réunions de concertations avec les instances de la CAN ont eu lieu et certaines de nos observations ont été prises en compte plus ou moins.

La CFTC se doit de vous dire que subsistent certaines incertitudes pour ne pas dire quelques appréhensions.

Toutefois ? dans la mesure où quelques garanties nous sont données sur le maintien des avantages médicaux-sociaux du régime minier à nos affiliés et que la situation professionnelle de nos salariés sera examinée avec une attention particulière dans le cadre des avenants existants et d'une GPEC performante à mettre en place, nous sommes tentés de vous accorder notre confiance.

Cette confiance serait assortie d'une raisonnable prudence et n'aurait pas l'allure d'un blanc-seing.

La CFTC sera très attentive au suivi et à l'application de cette COG et fera les interventions nécessaires en cas de besoin dans le cadre de notre mission de représentants des affiliés mais aussi des personnels.

A cet effet, nous pensons que le comité de suivi de la COG doit être mis en place au plus tôt et se réunisse au moins 2 fois par an et aussi autant que besoin.

2 /Projet COG 2018-2021 :

Une remarque a été faite par Jean Marie SPAETH (Personnalité qualifiée) dans le paragraphe « Développer des partenariats territoriaux » rajouter les instances relevant de la Mutualité Française et Sécurité Sociale.

La COG 2018-2021 a été validée et votée par l'ensemble des organisations syndicales et patronales à l'exception de la CGT qui a voté contre.

3 /Rapport d'activité 2017 CANSSM :

Le rapport annuel d'activité 2017 de la CANSSM fait remarquer que les efforts fournis sont remarquables et que le déficit de l'offre de santé s'est réduit.

Sur l'ensemble de la période de la COG 2014-2017, on observe une performance économique qui progresse de 39%, ce qui montre les efforts importants réalisés. D'un déficit de 40,4 M d'euros en 2012, la CANSSM parvient à un déficit de 24,8 M d'euros en 2017, soit 15,6 M d'euros en moins de déficit.

Rapport d'activité 2017 Retraite des Mines

Le rapport annuel Retraites des Mines 2017 démontre que les objectifs qui avaient été fixés par la COG 2014-2017 ont été atteints.

L'année 2017 a été marquée pour le régime minier par une revalorisation de retraites revalorisée de 0,8% à compter du 1^{er} octobre 2017, la mise en place d'une nouvelle organisation de travail entre les unités de PARIS et METZ avec la mise en place d'une adresse postale unique pour les affiliés du régime minier et un numéro d'appel unique : **03.87.39.71.70** du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30.

Retraite des Mines assure le paiement de pensions de retraite de droit propre et de droit dérivé (conjoint et enfant). Fin 2017, Retraite des Mines comptait 256 105 pensionnés (122 285 hommes et 133 820 femmes) sachant que l'effectif se réduit de - 4% par année en moyenne.

L'âge moyen des retraités à fin 2017 est de 78,1 ans soit 0,2 ans par rapport à 2016.

4 /Dossiers de la commission de recours amiable renvoyés au CA :

44 dossiers concernant la maladie professionnelle sont présentés au Conseil d'Administration suite au partage des voix en commission de recours amiable.

L'ensemble des représentants des affiliés votent pour la reconnaissance des dossiers, les représentants des exploitants votent contre.

5/ Divers :

Le Président Philippe GEORGES annonce le départ de Mme Armelle BEUNARDEAU, représentant la Direction des Affaires Sociales (DSS), ainsi que le départ de Mme Marie-José CHAZELLES, Directrice des Retraites et de la Solidarité.

Raymond FRACKOWIAK (CGT) en profita pour annoncer qu'il assistait à son dernier Conseil et qu'il allait plutôt se consacrer à ses activités syndicales localement.

Pour les administrateurs CFTC

Serge BOULINGUEZ

Communication du Directeur général envoyée aux organisations syndicales après le Conseil d'Administration du 28 juin 2018

Bonsoir,

Au soir du vote du CA sur notre COG 2018-2021, je tiens à vous remercier sincèrement pour vos votes et votre confiance. Je vous remercie aussi pour la qualité de nos échanges au long du processus d'élaboration.

Vous pouvez compter sur la détermination des équipes de la CANSSM pour tenir les engagements et atteindre les objectifs fixés.

Bien Cordialement

Gilles de LACAUSSADE

Directeur Général

FILIERIS CANSSM